



MARIGNANE, le 16 septembre 2006

L'ACCES AU DROIT POUR TOUS

Election présidentielle

Commerçante, Commerçant,

La France un état de droit, OUI mais pour qui, pas pour les **commerçants et les artisans**, exclus de cet état de droit, qui **n'ont pas d'existence légale devant la justice**, alors qu'ils participent à la richesse nationale (impôts, taxe professionnelle...).

EN TOUTE FRANCHISE, forte de son expérience, a engagé les procédures nécessaires pour le respect des intérêts collectifs des commerçants et des artisans contre le fléau des implantations de grandes surfaces légales ou irrégulières.

Aux termes de ces procédures, **le constat est implacable**, les commerçants et les artisans sont **exclus de la société française** puisqu'ils n'ont aucun droit pour agir contre les autorisations de permis de construire des implantations de grandes surfaces, ils n'ont qu'à subir (perte de chiffre d'affaires, voir liquidation).

La France, un état de droit, c'est un leurre pour les commerçants et les artisans que les Politiques ont toujours entretenu.

La seule solution, une volonté politique pour **réformer immédiatement** afin que :

- **la loi ROYER modifiée soit appliquée** par l'administration.
- **réformer le droit au recours des commerçants et des artisans contre les permis de construire.**
- **obtenir le droit de pouvoir porter plainte** devant le procureur de la république contre les fraudes dans les dossiers présentés devant le Commission Départementale d'Equipement Commercial (C.D.E.C.) et dans les dossiers de permis de construire qui ne respectent pas les règles d'urbanisme.

Vous trouverez ci-joint **la charte** que nous adressons à tous les candidats à l'élection présidentielle et aux élections législatives.

Seule une réforme du Code de l'Urbanisme et du Code de Procédure Pénale permettra la survie de votre entreprise.

Nous vous invitons à intervenir auprès de vos élus (Députés, Conseillers Généraux, Conseillers Régionaux) pour que ces réformes soient mises en place immédiatement avant qu'il ne soit trop tard pour préserver vos emplois, votre outil de travail.

ENSEMBLE, nous sommes plus forts, rejoignez-nous pour faire respecter vos droits.

Nous vous prions de croire, Commerçante, Commerçant, en l'expression de nos sentiments dévoués.

Martine DONNETTE
La Présidente

P.J. Charte E.T.F. du 15/9/06